

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 17 MARS 2021

Présents : MM. Viviane BOURGOIN-ZORZOLI, Ophélie RIVIÈRE, David RABARDY, Carole CASTAGNET, Mikaël SCHITTLY, Christine BEAUGEY, Alain BOYALS, Philippe CHÂTEAU, Frédéric DAURIAT, Bernard DOUCET, Trinidad LAIR, Sylviane LAMOUREUX, Nathalie PRIORET, Ludovic ROGER, Geneviève TEXIER, Émilie VIEILLETOILE,

Excusés : Aurélien DEBOUCHAUD, Stéphane RHOUY, Mylène TALLET,

Secrétaire de séance : Nathalie PRIORET

Mme BOURGOIN-ZORZOLI informe le conseil que M. RHOUY lui a donné pouvoir pour cette séance.

Le compte-rendu de la séance du 24 février 2021 est validé.

Approbation du compte de gestion 2020 du trésorier – Budget annexe assainissement

Le compte de gestion est établi par le trésorier. Il reprend les écritures comptables de l'exercice passé mais il retrace aussi l'actif (les biens) de la structure, et certaines écritures qui ne sont passées que par le comptable. Le document, pour ce qui concerne 2020, doit correspondre en tout point au compte administratif établi par le maire et doit donc être adopté dans les mêmes termes par l'assemblée délibérante.

Le compte de gestion de Monsieur le Trésorier s'établit, pour l'exercice 2020, comme suit :

	Fonctionnement	Investissement	Total
Recettes	22 574,79	88 137,36	110 712,15
Dépenses	26 037,74	11 172,07	32 709,81
Total	- 3 462,95	76 965,29	73 502,34
Résultats antérieurs reportés	- 3 340,54	31 456,40	28 115,86
Résultats définitifs	- 6 803,49	108 421,69	101 618,20

Ces écritures étant conformes à celles du compte administratif 2020, les élus approuvent à 17 voix pour le compte de gestion du trésorier.

Approbation du compte de gestion 2020 du trésorier – Budget annexe régie de transport

Le compte de gestion de Monsieur le Trésorier s'établit, pour l'exercice 2020, comme suit :

	Fonctionnement	Investissement	Total
Recettes	22 471,95	7 284,18	29 756,13
Dépenses	26 900,63	2 855,50	29 756,13
Total	- 4 428,68	4 428,68	0,00
Résultats antérieurs reportés	- 59 588,12	59 588,12	0,00
Résultats définitifs	- 64 016,80	64 016,80	0,00

Ces écritures étant conformes à celles du compte administratif 2020, les élus approuvent à 17 voix pour le compte de gestion du trésorier.

Approbation du compte de gestion 2020 du trésorier – Budget principal

Le compte de gestion de Monsieur le Trésorier s'établit, pour l'exercice 2020, comme suit :

	Fonctionnement	Investissement	Total
Recettes	1 123 073,89	946 523,07	2 069 596,96
Dépenses	904 717,12	813 821,25	1 718 538,37
Total	218 356,77	132 701,82	351 058,59
Résultats antérieurs reportés	479 422,05	- 95 865,05	383 557,00
Résultats définitifs	697 778,82	36 836,77	734 615,59

Ces écritures étant conformes à celles du compte administratif 2020, les élus approuvent à 17 voix pour le compte de gestion du trésorier.

Approbation du compte administratif 2020 – Budget annexe assainissement

Le compte administratif 2020 présente une augmentation des recettes de fonctionnement (pour atteindre 22 574,79 €) liée au fait que les anciens secteurs gérés par le service de La Rochefoucauld sont revenus dans le giron de Rivières (Croix de l'Orme, Gavareaux, ...) et par le paiement de participation à l'assainissement collectif (notamment le retail parc). Les dépenses s'établissent à 26 037,74 € sous l'effet de l'emprunt et du début de l'amortissement pour les travaux d'extension du réseau de la Maladrie. La section présente donc un déficit de 3 462,95 €.

En investissement, les recettes (88 137,36 €) sont dopées exceptionnellement par le fonds de compensation de la TVA résultant des travaux de la Maladrie et plus marginalement par l'amortissement. La principale dépense est le remboursement du capital de l'emprunt (les intérêts sont en fonctionnement). Les dépenses se montant à 11 172,07 €, la section clôture avec un excédent de 76 965,29 €.

Il faut y ajouter les résultats reportés de l'exercice précédent, à savoir 3 340,54 € en déficit de fonctionnement et 31 456,40 € en excédent d'investissement. Leur résultat de clôture respectif s'établit donc à – 6803,49 € en fonctionnement et à + 108 421,69 € en investissement.

Ces chiffres sont donc conformes au compte de gestion du trésorier.

Après la sortie de Mme le maire, le conseil municipal, à l'unanimité des présents, approuvent le compte administratif 2020.

Approbation du compte administratif 2020 – Budget annexe régie de transport

Le compte administratif 2020 présente une légère baisse des recettes de fonctionnement (pour atteindre 22 471,95 €) liée à la diminution des participations des familles, le bus ayant été immobilisé une grande partie de l'année. Les dépenses baissent elles aussi un peu s'établissant à 26 900,63 € (carburant). La section présente donc un déficit de 4 428,68 €.

En investissement, les recettes (7 284,18 €) et les dépenses (2 855,50 €), uniquement constituées de l'amortissement, sont identiques à l'exercice précédent. La section clôture donc avec un excédent de 4 428,68 €.

Ce montant est équilibré car la subvention d'équilibre du budget principal a été calculée pour atteindre ce résultat.

Il faut ajouter les résultats reportés de l'exercice précédent, à savoir 59 588,12 € en déficit de fonctionnement et 59 588,12 € en excédent d'investissement. Leur résultat de clôture respectif s'établit donc à – 64 016,80 € en fonctionnement et à + 64 016,80 € en investissement.

Ces chiffres sont donc conformes au compte de gestion du trésorier.

Après la sortie de Mme le maire, le conseil municipal, à l'unanimité des présents, approuvent le compte administratif 2020.

Approbation du compte administratif 2020 – Budget principal

Les chiffres du compte administratif 2020 sont gonflés en investissement comme en fonctionnement, en recette comme en dépenses, par l'acquisition et la revente sans perte ni bénéfice de la maison « Bittente ». L'effet « COVID » est limité avec une réduction légère des recettes (location de salles) et une hausse de quelques dépenses (achat de masques, heures supplémentaires à l'école). Le tout peut être estimé à une perte d'environ 5 000 € sur l'exercice.

Les recettes de fonctionnement augmentent sous l'effet d'une hausse significative des dotations de l'État (dotation nationale de péréquation) et des droits de mutation et atteignent 1 123 073,89 €.

Les dépenses (904 717,12 €), hors effet maison « Bittente », stagnent avec une hausse des charges à caractère général et des charges de gestion courante et une baisse des charges de personnel. La section présente donc un excédent de 218 356,77 €

En investissement, les recettes (946 523,07 €) permettent de financer les dépenses (813 821,25 €), constituées à plus de la moitié par la fin des travaux de voirie secteur des Gavareaux, l'autre gros poste étant l'acquisition de terrain (maison, terrain à côté de l'école). La section clôture donc avec un excédent de 132 701,82 €.

Il faut ajouter les résultats reportés de l'exercice précédent, à savoir 479 422,05 € en excédent de fonctionnement et 95 865,05 € en déficit d'investissement. Leur résultat de clôture respectif s'établit donc à + 697 778,82 € en fonctionnement et à + 36 836,77 € en investissement.

Ces chiffres sont donc conformes au compte de gestion du trésorier.

Après la sortie de Mme le maire, le conseil municipal, à l'unanimité des présents, approuvent le compte administratif 2020.

Affectation des résultats 2020 sur l'exercice 2021 – Budget annexe assainissement

Considérant le compte administratif de l'exercice passé, le conseil municipal à 17 voix pour décide de reprendre au budget primitif 2021 les sommes suivantes :

108 421,69 € en excédent d'investissement reporté à l'article R 001 ;

0,00 € en excédent de fonctionnement capitalisé à l'article R 1068 ;

6 803,49 € en déficit de fonctionnement à l'article D 002.

Affectation des résultats 2020 sur l'exercice 2021 – Budget annexe régie de transport

Considérant le compte administratif de l'exercice passé, le conseil municipal à 17 voix pour décide de reprendre au budget primitif 2021 les sommes suivantes :

64 016,80 € en excédent d'investissement reporté à l'article R 001 ;

0,00 € en excédent de fonctionnement capitalisé à l'article R 1068 ;

64 016,80 € en résultat reporté de fonctionnement à l'article D 002.

Affectation des résultats 2020 sur l'exercice 2021 – Budget principal

Considérant le compte administratif de l'exercice passé, et les restes à réaliser qui présentent un solde négatif de 23 024,92 €, le conseil municipal à 17 voix pour décide de reprendre au budget primitif 2021 les sommes suivantes :

36 836,77 € en excédent d'investissement reporté à l'article R 001 ;

23 024,92 € en excédent de fonctionnement capitalisé à l'article R 1068 ;

674 753,90 € en résultat reporté de fonctionnement à l'article D 002.

Adoption du budget primitif 2021 – Budget annexe assainissement

Les conseillers municipaux, à 17 voix pour, adoptent le budget suivant :

Recettes de fonctionnement

Chapitre 70 Produits des services : 20 000,00 €

Chapitre 74 Dotations et participations : 19 300,00 €

Chapitre 042 Opérations d'ordre entre sections : 200,00 €

Total 39 500,00 €

Dépenses de fonctionnement

Chapitre 002 Déficit d'exploitation reporté : 6 803,49 €

Chapitre 011 Charges à caractère général : 5 696,51 €

Chapitre 66 Charges financières : 5 000,00 €

Chapitre 67 Charges exceptionnelles : 2 000,00 €

Chapitre 042 Opérations d'ordre entre sections : 20 000,00 €

Total 39 500,00 €

Recettes d'investissement

Chapitre 001 Excédents antérieurs reportés : 108 421,69 €

Chapitre 040 Opérations d'ordre entre sections : 20 000,00 €

Chapitre 041 Opérations d'ordre à l'intérieur de la section : 20 000,00 €

Total 148 421,69 €

Dépenses d'investissement

Chapitre 16 Emprunts :	10 000,00 €
Chapitre 20 Immobilisations incorporelles :	5 000,00 €
Chapitre 23 Matériel :	113 221,69 €
Chapitre 040 Opérations d'ordre entre sections :	200,00 €
Chapitre 041 Opérations d'ordre à l'intérieur de la section :	20 000,00 €
Total	148 421,69 €

Adoption du budget primitif 2021 – Budget annexe régie de transport

Les conseillers municipaux, à 17 voix pour, adoptent le budget suivant :

Recettes de fonctionnement

Chapitre 74 Dotations et participations :	93 000,00 €
Chapitre 042 Opérations d'ordre entre sections :	3 000,00 €
Total	96 000,00 €

Dépenses de fonctionnement

Chapitre 002 Déficit d'exploitation reporté :	64 016,80 €
Chapitre 011 Charges à caractère général :	9 000,00 €
Chapitre 012 Charges de personnel :	15 083,20 €
Chapitre 65 Autres charges de gestion courante :	100,00 €
Chapitre 67 Charges exceptionnelles :	500,00 €
Chapitre 042 Opérations d'ordre entre sections :	7 300,00 €
Total	96 000,00 €

Recettes d'investissement

Chapitre 001 Excédents antérieurs reportés :	64 016,80 €
Chapitre 040 Opérations d'ordre entre sections :	7 300,00 €
Total	71 316,80 €

Dépenses d'investissement

Chapitre 21 Immobilisations corporelles :	68 316,80 €
Chapitre 040 Opérations d'ordre entre sections :	3 000,00 €
Total	71 316,80 €

Adoption du budget primitif 2021 – Budget annexe principal

Les conseillers municipaux, à 17 voix pour, adoptent le budget suivant :

Recettes de fonctionnement

Chapitre 002 Excédents antérieurs reportés :	674 753,90 €
Chapitre 013 Atténuation de charges :	5 000,00 €
Chapitre 70 Produits des services :	2 000,00 €
Chapitre 73 Impôts et taxes :	653 000,00 €
Chapitre 74 Dotations et participations :	316 800,00 €
Chapitre 042 Opérations d'ordre entre sections :	2 600,00 €
Total	1 654 153,90 €

Dépenses de fonctionnement

Chapitre 011 Charges à caractère général :	323 500,00 €
Chapitre 012 Charges de personnel :	512 000,00 €
Chapitre 014 Atténuation de produits :	2 000,00 €
Chapitre 022 Dépenses imprévues :	10 000,00 €
Chapitre 65 Autres charges de gestion courante :	227 300,00 €
Chapitre 66 Charges financières :	20 000,00 €
Chapitre 67 Charges exceptionnelles :	6 000,00 €
Chapitre 042 Opérations d'ordre entre sections :	40 000,00 €
Chapitre 023 Virement à la section d'investissement :	513 353,90 €
Total	1 654 153,90 €

Recettes d'investissement

Chapitre 001 Excédent antérieur reporté :	36 836,77 €
Chapitre 021 Virement de la section de fonctionnement :	513 353,90 €
Chapitre 10 Dotations fonds divers et réserves :	93 024,92 €

Chapitre 13 Subventions d'investissement :	31 369,88 €
Chapitre 23 Immobilisations en cours	3 000,00 €
Chapitre 040 Opérations d'ordre entre sections :	40 000,00 €
Chapitre 041 Opérations patrimoniales :	15 000,00 €
Total	732 585,47 €

Dépenses d'investissement

Opération 189 matériel divers :	83 051,36 €
Opération 198 Grosses réparations de bâtiments :	312 461,60 €
Opération 203 Matériel informatique :	39 481,39 €
Opération 230 Voirie :	86 954,54 €
Opération 236 Requalification de l'ex-RN141 :	6 935,91 €
Opération 237 Réaménagement de la salle polyvalente :	4 000,00 €
Opération 238 Aménagement du secteur des Gavareaux :	21 210,00 €
Opération 239 FDAC :	30 000,00 €
Opération 241 Acquisitions de terrains :	10 000,00 €
Opération 243 Aménagement du terrain école / SDF :	10 000,00 €
Opération 244 Conseil des Jeunes :	30 000,00 €
Opération 245 Actions de Développement Durable :	5 000,00 €
Chapitre 020 Dépenses imprévues :	4 890,67 €
Chapitre 040 Opérations d'ordre entre sections :	2 600,00 €
Chapitre 041 Opérations patrimoniales :	15 000,00 €
Chapitre 16 Emprunts :	71 000,00 €
Total	732 585,47 €

Contrairement au fonctionnement habituel, les services de l'Etat n'ont pas encore transmis l'état 1259 qui permet de voter l'impôt. Ce retard est du au passage de la part départementale de la taxe foncière vers la commune en remplacement de la taxe d'habitation peu à peu supprimée. Les taux d'imposition seront donc votés lors de la prochaine séance.

En investissement, le poste le plus important est celui concernant les bâtiments. Sont budgétés 190 000 € pour la rénovation de la mairie (rendez-vous avec l'ATD le 26 mars pour lancer la réflexion), 50 000 € pour la rénovation du bloc sanitaire de l'école, et 43 000 € pour l'extension de l'entrepôt situé rue du Stade. Les autres gros postes concernent le câblage en RJ 45 pour l'école et la mairie, ainsi que diverses mises aux normes électriques.

Concernant, le matériel, il est prévu d'acquérir un nouveau véhicule type benne avec cabine allongée et du matériel pour la cantine.

En informatique, l'équipement de l'école en vidéoprojecteurs interactifs bénéficiera du plan de relance. Il y aura également une mise à niveau des logiciels métiers de la mairie.

En voirie, l'urgence sera de réparer les voiries abimées par les inondations. Divers « petits » travaux sont également budgétés, ainsi que des travaux concernant la VC 202 (accès secondaire du retail parc). Enfin, il est prévu de lancer des études sur la question pluviale pour les rues du Grand Plantier et de Chez Pichou. Le FDAC (aide départementale) sera demandée pour la voirie entre la Villandière et Les Houillères.

Plusieurs de ces programmes devraient pouvoir bénéficier du plan de relance, mais les subventions n'étant pas encore connues, elles n'ont pas pu être inscrites dans les recettes.

Programme SNEE – Demande de subvention

L'Inspection de l'Éducation Nationale a averti la commune qu'elle était éligible au nouveau programme dénommé « Socle Numérique des Écoles Élémentaires » (SNEE).

Ce programme permet de financer des équipements numériques pour les classes d'école élémentaire (du CP au CM2). Il peut s'agir de matériel pour les classes (PC, vidéoprojecteur interactif, classes mobiles, ...) mais aussi d'équipements pour l'école (pour la directrice, le réseau internet, copieur/scanner, ...).

Il faut dépenser a minima 3 500 € HT par classes éligibles. Les investissements sont financés à hauteur de 70 % du montant HT dans la limite de 3 500 €.

À raison de 5 classes, le projet doit porter sur au moins 17 500 € d'investissement en équipements, pour une subvention de 12 250 €.

En complément, il est nécessaire de prévoir des ressources numériques (extension d'un ENT – Environnement Numérique de Travail – existant ou recours à une solution de suite de vie scolaire) financé à hauteur de 50 % dans la limite de 20 € pour 2 ans par élève.

Le projet proposé comporte le câblage internet de l'école (10 000 €), 3 VPI et 1 PC portable pour la directrice de l'école (12 500 €), et 600 € en ressources numériques.

Le Conseil municipal, à 17 voix pour, acte le programme d'investissements numériques au profit de l'école, conformément à l'appel à projet SNEE, de 22 500 € TTC d'équipement, et de 600 € de ressources, demande pour ce programme d'investissements la subvention la plus élevée possible au Ministère de l'Éducation Nationale dans le cadre de l'appel à projets SNEE, et autorise Madame le Maire à signer toutes les pièces à intervenir et notamment la convention de cadrage.

Plan de relance – Soutien aux cantines scolaires – Demande de subvention

Dans le cadre du plan France Relance, parmi les 1,2 milliards alloués en faveur de l'agriculture, l'alimentation et la forêt, un axe a été développé au profit des cantines scolaires.

Ce soutien vise à aider les petites communes (éligibles à la fraction cible de la dotation de solidarité rurale) à investir pour la mise en place des mesures issues de la loi 2018-938 pour l'équilibre des relations commerciales dans le secteur agricole et alimentaire et une alimentation saine, durable et accessible à tous (Loi Egalim).

Il est nécessaire d'atteindre une dépense plancher de 1 500 € HT, pour une dépense maximale calculée en fonction du nombre de repas servis sur l'année scolaire 2018/2019, environ 28 000 repas pour Rivières, ouvrant droit à environ 17 800 € de subvention, calculée sur le coût HT.

100 % de la dépense éligible est subventionnable.

Le Conseil municipal, à 17 voix pour, acte le programme d'investissements matériels au profit de la cantine scolaire, conformément au décret et à l'arrêté susvisés, pour un montant de 17 874 € HT, et dans le respect de la loi Egalim, demande pour ce programme d'investissements la subvention la plus élevée possible auprès de l'agence de service et de paiement qui instruit les dossiers, et autorise Madame le Maire à signer toutes les pièces à intervenir dans ce domaine.

Questions diverses

Décisions prises dans le cadre de la délégation du conseil au maire

Le Conseil municipal est informé que Madame le Maire a décidé de ne pas préempter le bien suivant :

- 93 impasse du Bois de Péruset (bâti)

Elle informe également les élus que, comme cela avait déjà été évoqué, elle a usé du droit de priorité de la commune sur la parcelle C 918 pour un coût de 340 €.

Réunion des associations

Un point est fait sur la réunion du 10 mars où les élus concernés ont présenté le nouveau formulaire de demande de subvention.

Ensuite, chacune des associations présentes a pu faire part de ses problèmes actuels, notamment liés à la situation sanitaire, et de ses projets. La pêche a notamment évoqué une initiation à destination des jeunes. M. Bermejo, président du club de football, a évoqué son souhait de mettre en place une section handisport (pas seulement pour le foot). Par ailleurs, il souhaite également créer une radio locale qui serait basée à La Rochefoucauld. Écol'Âne souhaite à nouveau participer à l'été actif.

Mme Poupon a informé que le club des aînés n'attirait plus son public.

Rencontre avec le gérant du Mc Do

Une rencontre a eu lieu concernant la politique de gestion des déchets de l'entreprise. Elle propose l'acquisition, à ses frais, de plusieurs poubelles au profit de la commune qui les installerait où elle le souhaite (ponton de pêche, terrain de tennis, ancien presbytère) afin de lutter contre les déchets sauvages.

Conseil d'école

Un conseil restreint s'est tenu où ont notamment été évoqués les rythmes scolaires pour les 3 ans à venir. D'un commun accord (enseignants, parents, mairie), il est proposé de les maintenir en l'état actuel.

Service civique

Il était envisagé de recevoir des services civiques pour tenir plusieurs activités dont l'animation et aide aux devoirs à l'école ou la sensibilisation aux enjeux environnementaux.

Toutefois, après rencontre avec une responsable départemental, il s'avère que les jeunes ne peuvent pas être laissés en autonomie. Par ailleurs, nous pouvons difficilement choisir son profil. Le projet est donc abandonné sous cette forme.

Travail d'intérêt général (TIG)

Ces peines sont proposées pour des petits délits (type contraventions routières). La durée moyenne est de 70 heures. Il n'y a aucun frais pour la commune. On peut refuser de recevoir si le moment n'est pas opportun. Les personnes proposées seront du secteur. Les personnes peuvent faire leur TIG sur plusieurs structures. Les élus étant intéressés, il faudra compléter la demande d'agrément et proposer des fiches de postes.

Conseil Municipal des Jeunes

Le CMJ se réunira pour la première fois le samedi 27 mars à 11h00 en mairie.

Accueil de loisirs

Un des projets de la CDC est la création d'un site pour l'accueil de loisirs. La réflexion pour son emplacement a débuté. Un des emplacements envisagés est une partie du terrain nouvellement acquis par la commune à côté de l'école pour pouvoir mutualiser certains équipements (cantine). La commune de La Rochefoucauld-en-Angoumois propose que la CDC acquière une bâtisse et son parc pour rénover.

Un autre projet de cette commune, non envisagé initialement, est de venir greffer une cuisine centrale sur le centre de loisirs. Cela n'aurait une raison d'être communautaire que si plusieurs autres communes étaient intéressées. Et même alors, la pertinence de lier les deux équipements ne semble pas acquise.

Les Carmes

La communauté de communes (CDC) a drastiquement réduit la subvention à l'association des Carmes qui gère la production culturelle sur le site des Carmes. Il est probable, que dans le contexte actuel, cela signifie l'arrêt de mort pour l'association.

En parallèle, un audit culturel a été commandité par la CDC pour définir les points forts et les faiblesses en ce domaine sur le territoire.

Une pétition a été lancée par l'association pour demander à la CDC une subvention suffisante pour son activité.

SPANC

Un second poste de technicien a été créé sur le secteur nord en régie.

Charente Eaux

Charente Eaux propose des animations pour les cycles 3 (CM1/CM2) sur le thème de l'eau.

Un groupe de travail va être créé pour réfléchir à la problématique des eaux de ruissellements.

SIAEP du Karst

L'ARS a demandé au syndicat d'eau potable de solliciter une dérogation auprès de la Préfecture concernant un dépassement récurrent (16 prélèvements en anomalie sur 36) pour le métolachlore. Il s'agit d'un désherbant interdit depuis 2003 mais dont des traces perdurent encore.

PLUi

L'enquête publique du plan local d'urbanisme intercommunal est maintenant close. Des remarques étayées ont été formulées auprès des commissaires enquêteurs pour défendre la zone 1AU du Champ des Pommiers et les zones Neol (éolien).

Le comité de pilotage se réunira prochainement pour statuer sur l'ensemble des demandes faites par les administrés.

Problème d'assainissement de Marie Blachère

Après plusieurs rendez-vous, la société semble enfin prendre pleinement conscience du problème de sous-dimensionnement de leur installation. On avance vers sa résolution. Des études sont en cours.

Le prochain conseil municipal est programmé le 8 avril à 18h30.